



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.20/Add.1
11 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-cinquième session
Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 7 b) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre

Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

À sa vingt-cinquième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter le projet de conclusions ci-après à sa douzième session:

**Projet de conclusions sur les questions relatives aux inventaires
de gaz à effet de serre**

1. La Conférence des Parties a noté combien le processus d'examen annuel des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), mené conformément à la décision 19/CP.8, était important pour garantir la fiabilité des informations communiquées à la Conférence des Parties et a prié le secrétariat de poursuivre les examens individuels des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I.
2. Dans sa décision 7/CP.11, la Conférence des Parties a reconnu qu'une rationalisation du processus d'examen était nécessaire au cours de la période 2006-2007. Elle a décidé que pour les inventaires de GES soumis en 2006, l'examen annuel des inventaires des Parties visées à l'annexe I pourrait être reprogrammé afin de faciliter la coordination avec d'autres examens.

3. La Conférence des Parties a noté avec préoccupation l'important volume de travail qu'imposeraient en 2007 les examens en cours des communications nationales, les examens des inventaires de GES soumis en 2006 qui ont été reprogrammés pour être coordonnés avec d'autres examens, et les examens à venir des inventaires de GES qui seraient soumis en 2007. Cela représente pour les Parties, les experts participant aux examens et le secrétariat une lourde charge nécessitant la mobilisation de ressources importantes. La Conférence des Parties a fait observer qu'il était nécessaire de continuer à faire preuve de souplesse pour fixer le calendrier des activités d'examen des inventaires de GES qui seraient soumis en 2007.

4. La Conférence des parties a prié le secrétariat de continuer à faire preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne le calendrier d'examen des inventaires de GES soumis en 2007, lorsqu'il organiserait les activités d'examen, conformément aux décisions 19/CP.8 et 7/CP.11.
